

Première Synthèses

Informations

LE CONTRAT D'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE (CIVIS) :

la moitié des jeunes occupe un emploi à la sortie du dispositif

Créé en avril 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale, le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) vise à accompagner les jeunes en difficulté vers l'emploi durable. Il est mis en œuvre par le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO).

Entre avril 2005 et juin 2007, 391 000 jeunes ont signé un CIVIS, dont la moitié un CIVIS renforcé. En juin 2007, 255 000 jeunes étaient accompagnés en CIVIS. 142 000 jeunes sont sortis de CIVIS depuis sa création. Parmi eux, 42 % sont sortis vers un « emploi durable » : CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand. 54 % sont sortis vers un emploi, durable ou non, ou une formation.

18 mois après leur entrée en CIVIS, 56 % des jeunes sont sortis du dispositif, dont 22 % pour accéder à un emploi durable. Les jeunes en CIVIS renforcé ont plus de difficultés : moins d'un jeune sur cinq a accédé à l'emploi durable en 18 mois, contre un jeune sur quatre en CIVIS de droit commun.

Le CIVIS est un dispositif visant à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, en difficulté d'insertion professionnelle vers « l'emploi durable » : CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand (encadré 1). Ce dispositif se décline en deux volets. D'une part, le CIVIS renforcé s'adresse aux jeunes sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale (niveau VI, V bis et V sans diplôme). D'autre part, le CIVIS de droit commun est ouvert aux jeunes ayant poursuivi une scolarité jusqu'à un niveau « bac +2 » non validé : niveau V avec diplôme ou niveau IV. Les conseillers des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) mènent un accompagnement individualisé auprès des jeunes suivis.

Près de 400 000 jeunes bénéficiaires entre avril 2005 et juin 2007

Créé en avril 2005, le CIVIS a véritablement démarré à la rentrée 2005 : sur les 180 000 jeunes entrés en CIVIS la première année, 152 000 sont entrés dans

le dispositif entre septembre 2005 et mars 2006. Le rythme mensuel des entrées, marqué par une forte saisonnalité, s'est ensuite infléchi : entre septembre 2006 et mars 2007, seuls 115 000 jeunes ont signé un CIVIS. Au total, 391 000 jeunes sont entrés dans le dispositif entre avril 2005 et juin 2007, dont 197 000 (soit 50 %) en CIVIS renforcé (graphique 1).

Les sorties de CIVIS, peu nombreuses en 2005, ont fortement augmenté au cours du premier semestre 2006 : 2 200 en janvier, 6 700 en juin. Depuis le mois de septembre 2006, le niveau des sorties mensuelles s'est encore élevé pour se stabiliser autour de 10 000 par mois

en moyenne. Au total, 142 000 jeunes sont sortis du CIVIS depuis le début du dispositif (graphique 1).

43 % des jeunes qui sont sortis du dispositif en 2006 ont trouvé un « emploi durable » et 41 % parmi ceux qui sont sortis au premier semestre 2007.

À l'entrée du dispositif, deux tiers des jeunes sont peu ou pas qualifiés

Parmi les jeunes présents en CIVIS en juin 2007, 64 % sont peu ou pas qualifiés au début de leur CIVIS : 11 % ont quitté l'école avant la 3^{ème} générale, 31 % n'ont pas dépassé la 3^{ème} ou la 1^{ère} année de CAP-BEP et 22 % ont un niveau CAP-BEP sans être diplômé. À l'opposé, seuls 9 % des jeunes commençant un CIVIS ont au moins un baccalauréat. Les jeunes hommes sont moins qualifiés que les jeunes femmes : 72 % d'entre eux sont peu ou pas qualifiés (niveau VI, V bis et V sans diplôme) contre 58 % des jeunes femmes (tableau 1).

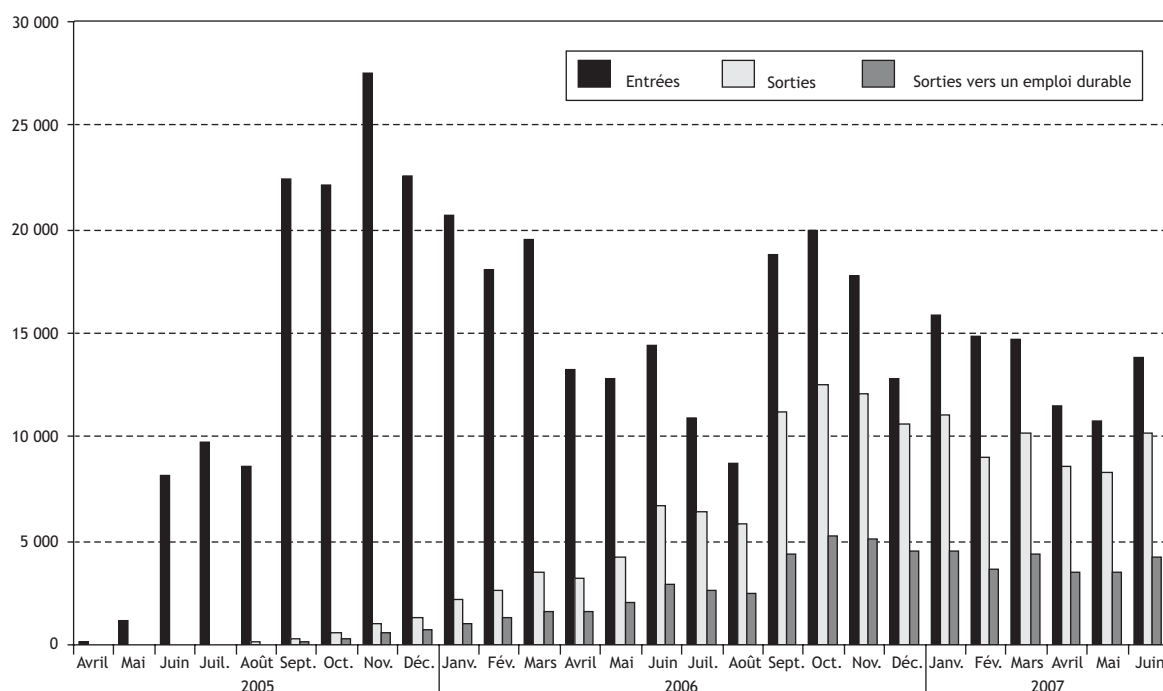
Encadré 1

LE CONTRAT D'INSERTION À LA VIE SOCIALE (CIVIS) ET LES MISSIONS LOCALES ET PERMANENCES D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (ML-PAIO)

Le réseau des missions locales et PAIO a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Le réseau dispose de plus de 500 structures réparties sur tout le territoire français dans lesquelles les jeunes sont informés, conseillés et, au besoin, accompagnés afin de faciliter leur accès à l'emploi. Les missions locales et PAIO mettent notamment en œuvre le CIVIS qui est un dispositif créé en 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale. À cet effet, elles ont recruté 2 000 conseillers supplémentaires. Le CIVIS a pour objectif l'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand). Chaque jeune a un conseiller référent unique qu'il rencontre régulièrement. Le CIVIS est un dispositif destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification ou de niveau Bac +2 non validé.

Entre avril 2005 et juin 2006, les jeunes n'ayant pas atteint la dernière année de CAP ou de BEP (niveau VI et V bis) bénéficiaient d'un accompagnement renforcé (CIVIS renforcé). Depuis le 15 juin 2006, cet accompagnement renforcé a été étendu aux jeunes ayant atteint la dernière année de CAP ou de BEP et n'ayant pas eu le diplôme (niveau V sans diplôme). Pour ces jeunes, la fréquence des entretiens est hebdomadaire les trois premiers mois, puis mensuelle. La durée du CIVIS renforcé est de un an, renouvelable autant de fois que nécessaire ou jusqu'au 26^{ème} anniversaire. Pour les autres jeunes, la durée du CIVIS « de droit commun » est de un an, renouvelable une fois.

Graphique 1
Entrées et sorties mensuelles du CIVIS



Source :
Parcours 3
(extraction
juillet 2007,
traitement Dares).

Champ : jeunes entrés en CIVIS avant le 30 juin 2007. France entière (estimation pour la Bourgogne).

Note : un « emploi durable » est un emploi d'une durée réelle ou prévue de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand (CAE, CAV).

Un jeune bénéficiaire du CIVIS sur cinq vit en Zone Urbaine Sensible

Comme le niveau de formation des femmes est plus élevé que celui des hommes, elles sont largement majoritaires en CIVIS de droit commun (64 %), mais légèrement moins nombreuses que les hommes en CIVIS renforcé (48 %). Le CIVIS renforcé, ciblé sur les moins qualifiés, accueille les publics les plus jeunes : un jeune sur cinq est mineur alors qu'ils ne sont que 2 % pour le contrat de droit commun (tableau 2).

20 % des jeunes en CIVIS habitent en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et 6 % en Zone de Redynamisation Rurale (ZRR). Les jeunes issus de ZUS sont dans l'ensemble moins qualifiés que les autres. La proportion de jeunes issus de ZUS s'élève ainsi à 23 % en CIVIS renforcé, contre 17 % en CIVIS de droit commun.

Moins de deux jeunes sur dix ont un logement indépendant. Les autres habitent majoritairement chez leurs parents ou dans leur famille (71 %) ou chez des amis (5 %) ou dans des structures collectives (7 %) : Foyers de Jeunes Travailleurs, Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, autres foyers... 10 % des jeunes vivent en couple et 8 % ont un ou plusieurs enfants à charge. Ce sont alors essentiellement des jeunes femmes.

Enfin, 45 % des jeunes possèdent un moyen de transport individuel motorisé (automobile, cyclomoteur ou moto) et seuls 42 % des jeunes ont le permis de conduire (permis B).

Plus de la moitié des jeunes ont eu au moins un entretien mensuel au cours des six premiers mois de CIVIS

Les jeunes en CIVIS sont particulièrement suivis par leurs conseillers référents dans les premiers mois suivant la signature du contrat. Ainsi, au cours du premier semestre dans le dispositif, 85 % des jeunes ont eu au moins trois entretiens avec leurs conseillers, qu'il s'agisse

Tableau 1
Niveau de formation initiale des jeunes entrant en CIVIS

En pourcentage

	Hommes	Femmes	Ensemble
Au moins Bac+2 (Niveau I, II ou III).....	0,5	0,9	0,7
Baccalauréat (Niveau IV avec diplôme).....	5,5	10,1	8,0
Niveau baccalauréat sans diplôme (Niveau IV sans diplôme) .	8,3	15,9	12,5
CAP-BEP (Niveau V avec diplôme).....	13,8	15,0	14,5
Niveau CAP-BEP sans diplôme, sortie de 2 ^{de} ou 1 ^{re} (niveau V sans diplôme).....	21,8	22,9	22,4
1 ^{re} année CAP-BEP, sortie de 3 ^{ème} (niveau V bis).....	35,8	26,1	30,5
Sortie avant la 3 ^{ème} générale (niveau VI).....	14,3	9,1	11,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Champ : jeunes en CIVIS au cours du mois de juin 2007- France entière (sauf Bourgogne).

Lecture : 5,5 % des jeunes hommes en CIVIS au cours du mois de juin 2007 étaient diplômés d'un baccalauréat à la fin de leur scolarité mais n'avaient pas obtenu de diplôme de niveau bac +2.

Tableau 2
Caractéristiques des jeunes en CIVIS

En pourcentage

	CIVIS commun	CIVIS renforcé	Ensemble
Âge en début de CIVIS			
16 à 17 ans.....	2	19	10
18 à 21 ans.....	62	55	59
22 à 25 ans.....	36	26	31
Sexe			
Homme.....	36	52	45
Femme.....	64	48	55
Niveau de formation initiale			
Diplôme Bac ou plus.....	18	0	9
Niveau Bac.....	27	0	13
Diplôme CAP-BEP.....	21	8 (1)	15
Niveau CAP-BEP.....	34	13	22
1 ^{re} année CAP-BEP, sortie de 3 ^{ème}	0	57	30
Sortie avant la 3 ^{ème} générale.....	0	22	11
Type d'hébergement			
Chez les parents ou dans la famille.....	70	72	71
Chez des amis.....	5	5	5
Hébergement autonome.....	20	15	17
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, à l'hôtel.....	5	8	7
Situation matrimoniale			
Marié, Pacsé ou vie maritale.....	10	9	10
Enfants à charge			
Au moins un enfant à charge.....	6	10	8
Nationalité			
Française.....	96	90	93
Étrangère.....	4	10	7
Lieu d'habitation			
ZUS.....	17	23	20
ZRR.....	7	6	6
Hors ZUS, hors ZRR.....	76	71	74
Moyen de locomotion individuel motorisé			
Avec.....	45	46	45
Permis de conduire			
Avec.....	42	42	42

Champ : jeunes en CIVIS au cours du mois de juin 2007 - France entière (sauf Bourgogne).

Lecture : 62 % des jeunes entrant en CIVIS de droit commun sont âgés de 18 à 21 ans contre 55 % des jeunes entrant en CIVIS renforcé.

(1) - Les jeunes en CIVIS renforcé de niveau V avec diplôme (CAP-BEP) sont des jeunes ayant commencé un emploi en alternance débouchant sur une qualification BEP-CAP avant le début de leur CIVIS.

d'un entretien individuel, d'un travail en atelier ou d'une information collective. 55 % des jeunes ont au moins un rendez-vous mensuel et 17 % au moins deux rendez-vous par mois, soit au minimum 12 entretiens dans le semestre (graphique 2).

Au cours du deuxième semestre, les jeunes ont été un peu moins suivis : 62 % d'entre eux ont

eu au moins trois entretiens et 27 % un entretien mensuel. Les jeunes qui se réinscrivent en CIVIS en début de seconde année ne bénéficient pas, au troisième semestre, d'un suivi supérieur à celui du deuxième semestre.

Les jeunes en CIVIS renforcé bénéficient d'un suivi plus intense au cours de leur pre-

Source :
Parcours 3
(extraction
juillet 2007,
traitement Dares).

Source :
Parcours 3
(extraction
juillet 2007,
traitement Dares).

mière année de CIVIS. Ainsi, 18 % d'entre eux ont plus de deux entretiens individuels par mois au cours de cette période, contre 12 % des jeunes en CIVIS de droit commun (graphique 3). À l'inverse, 47 % des jeunes en CIVIS renforcé ont moins d'un entretien individuel par mois, contre 57 % des jeunes en CIVIS de droit commun.

Cette différence s'explique par la législation concernant le CIVIS renforcé, qui impose aux missions locales un suivi très régulier des jeunes dans le dispositif.

Avec la montée en charge du dispositif, les jeunes en CIVIS accèdent davantage à l'emploi

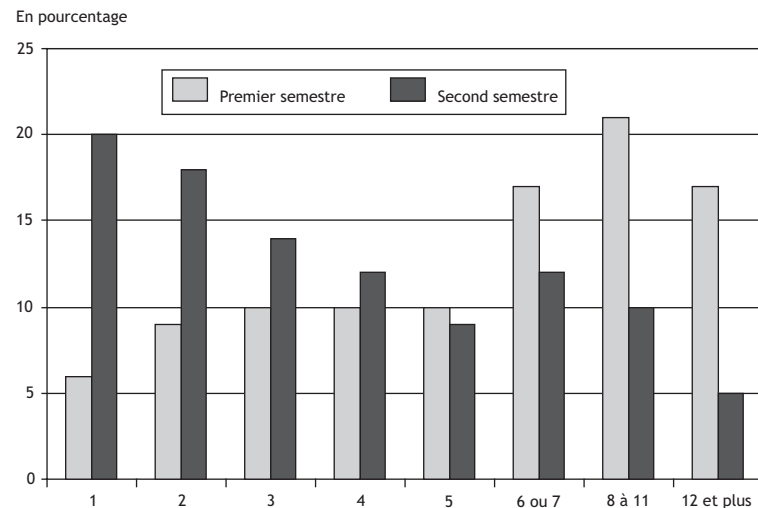
Au mois de juin 2007, 255 000 jeunes sont couverts par le dispositif. Parmi eux, 31 % ont occupé au moins un emploi au cours du mois et 18 % ont suivi au moins une formation. Depuis le début de l'année 2006, entre un quart et un tiers des jeunes en CIVIS ont occupé au moins un emploi chaque mois. Le pic de l'été s'explique par l'offre importante d'emplois saisonniers dont profitent les jeunes en CIVIS (graphique 4). À l'inverse, la part de jeunes ayant suivi une formation est bien plus faible les mois d'été (de 10 à 15 % suivant les mois) que le reste de l'année (entre 20 et 25 %). L'offre de formation est en effet moins importante pendant les vacances scolaires.

À mesure que le dispositif montait en charge, la part de jeunes en emploi chaque mois, à période comparable, a augmenté. Ainsi, entre le mois d'octobre 2006 et le mois de décembre 2006, 30 % de jeunes en CIVIS ont occupé un emploi chaque mois, contre 22 % sur la même période en 2005.

La moitié des jeunes en emploi à la sortie du CIVIS

42 % des jeunes sortis de CIVIS depuis le début du dispositif ont accédé à un « emploi durable » à la sortie, à savoir un emploi

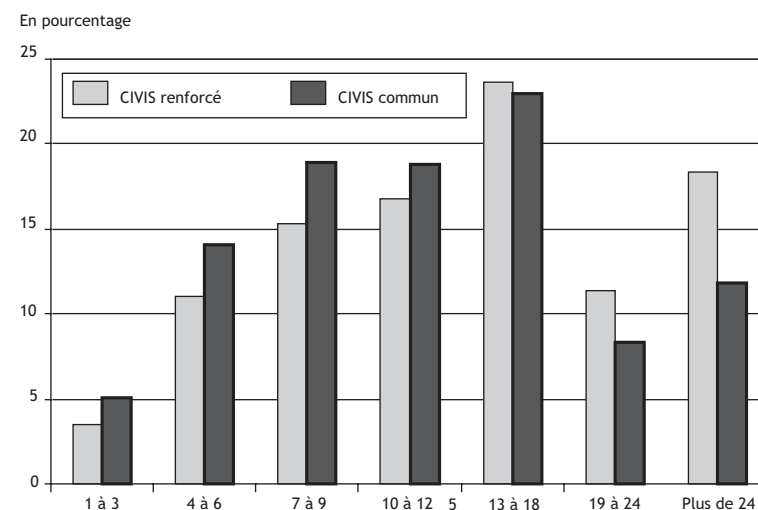
Graphique 2
Répartition des jeunes selon le nombre d'entretiens aux premier et second semestres en CIVIS



Source :
Parcours 3
(extraction
juillet 2007,
traitement Dares).

Champ : jeunes entrés en CIVIS avant le 31 décembre 2005 - France entière (sauf Bourgogne).

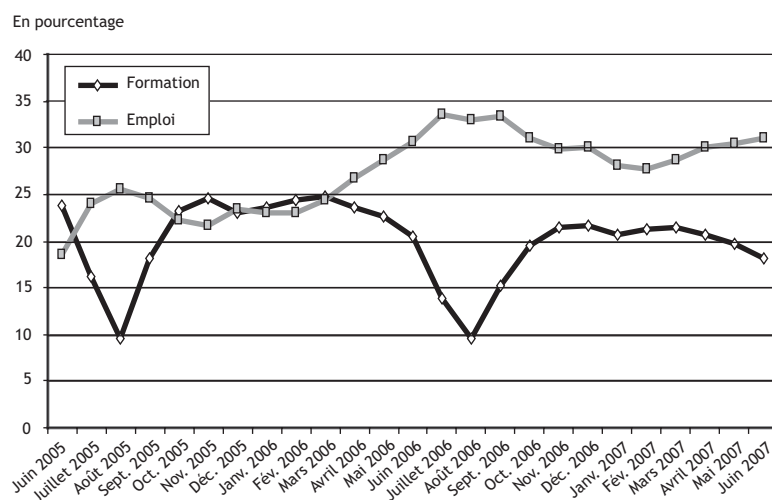
Graphique 3
Répartition des jeunes selon le nombre d'entretiens individuels lors de leur première année en CIVIS



Source :
Parcours 3
(extraction
juillet 2007,
traitement Dares).

Champ : jeunes entrés en CIVIS avant le 31 décembre 2005 - France entière (sauf Bourgogne).

Graphique 4
Taux mensuel d'accès à l'emploi et à la formation des jeunes pendant le CIVIS



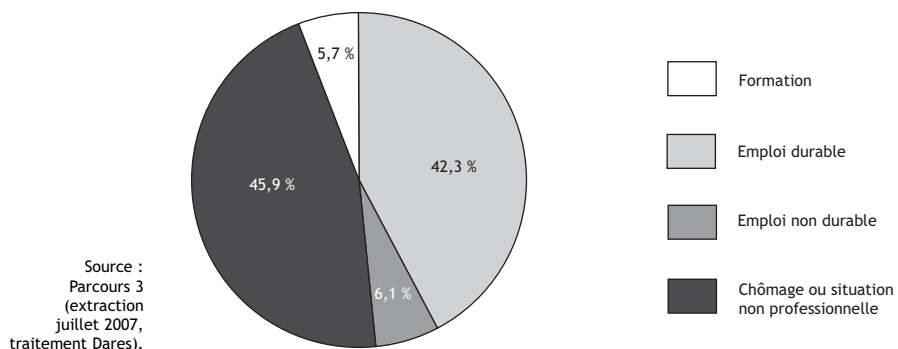
Source :
Parcours 3
(extraction
juillet 2007,
traitement Dares).

Champ : jeunes entrés en CIVIS avant le 30 juin 2007 - France entière (sauf Bourgogne).

d'une durée réelle ou prévue supérieure à six mois hors contrats aidés du secteur non marchand. 6 % des jeunes sortis du dispositif ont trouvé un emploi non durable : contrat aidé du secteur non marchand, CDD de moins de six mois... Enfin, 6 % ont entamé une formation. Mais pour 46 % des jeunes sortis de CIVIS, le dispositif n'a pas débouché sur une solution positive : ces jeunes se sont retrouvés au chômage ou inactifs à la fin de leur contrat (graphique 5). Ainsi, parmi les 142 000 jeunes ayant quitté le CIVIS à fin juin 2007, 60 100 ont débuté un emploi durable, 8 700 ont accédé à un emploi non durable et 8 100 ont entamé une formation, alors que 65 100 autres jeunes sont devenus chômeurs ou inactifs à la sortie du contrat.

Dans le Limousin, en Basse Normandie, en Bretagne, dans la région Centre et en Ile-de-France, près de la moitié des sortants ont trouvé un emploi durable à la sortie du contrat. Ils sont moins d'un sur trois dans ce cas aux Antilles et en Guyane et à peine davantage dans le Nord-Pas de Calais et en Poitou-Charentes (carte 1).

Graphique 5
Situation des jeunes à la sortie du CIVIS

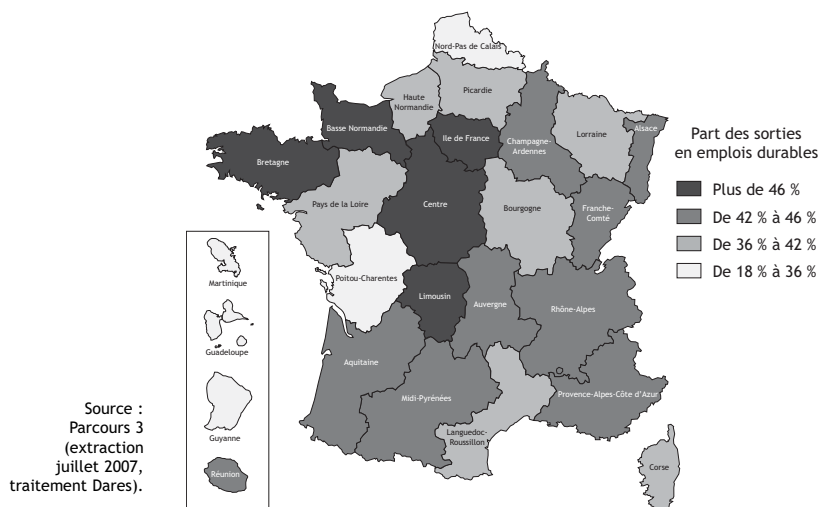


Source : Parcours 3 (extraction juillet 2007, traitement Dares).

Champ : jeunes sortis du CIVIS entre avril 2005 et juin 2007 - France entière (données ASSOR pour la Bourgogne).

Note : un « emploi durable » est un emploi d'une durée réelle ou prévue de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand (CAE, CAV). Un « emploi non durable » est un CAE, un CAV ou un emploi d'une durée réelle ou prévue de moins de six mois (CDD de moins de six mois,...).

Carte 1
Part des sorties du CIVIS vers l'emploi durable par région



Source : Parcours 3 (extraction juillet 2007, traitement Dares).

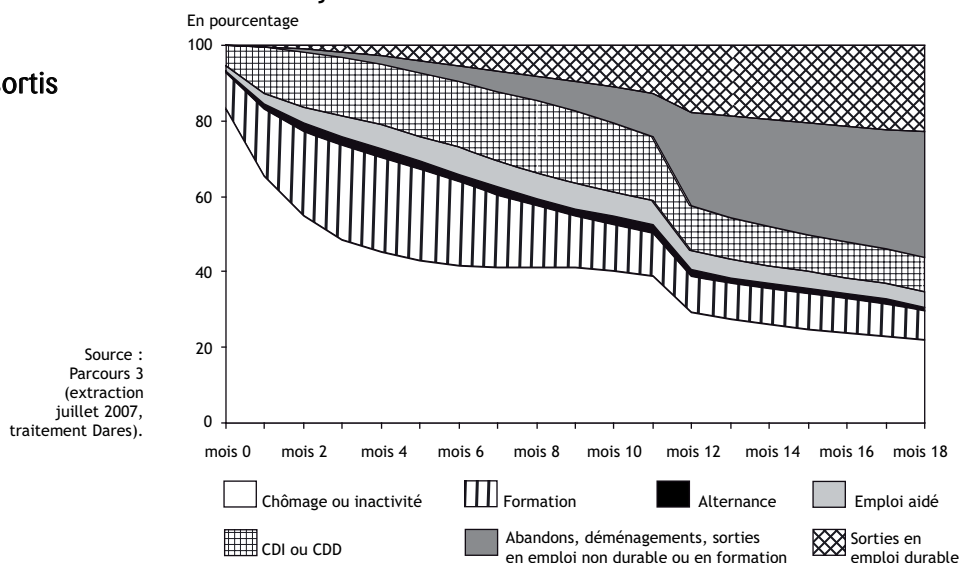
Champ : jeunes entrés en CIVIS avant le 31 décembre 2005 - France entière.

Un an et demi après leur entrée en CIVIS, 22 % des jeunes sont sortis vers l'emploi durable

Au cours des trois premiers mois qui suivent l'entrée en CIVIS, la proportion de jeunes inactifs ou au chômage diminue rapidement : alors que 83 % des jeunes entrés en CIVIS avant le 31 décembre 2005 étaient au chômage ou inactifs à leur entrée dans le dispositif, ils sont moins d'un sur deux dans cette situation au bout de trois mois (graphique 6).

Dans les premières semaines qui suivent l'entrée en CIVIS, de nombreux jeunes accèdent à des formations. Un sur quatre était ainsi en formation au cours du troisième mois suivant l'entrée

Graphique 6
Situation des jeunes au cours des 18 mois suivant l'entrée en CIVIS



Source : Parcours 3 (extraction juillet 2007, traitement Dares).

Champ : jeunes entrés en CIVIS avant le 31 décembre 2005 - France entière (sauf Bourgogne).

Note : la rupture observée entre le 12^{ème} et le 13^{ème} mois s'explique par le renouvellement non systématique du CIVIS au bout d'un an.

Note : les sorties en « emploi durable » sont les sorties vers un emploi d'une durée réelle ou prévue de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand (CAE, CAV).

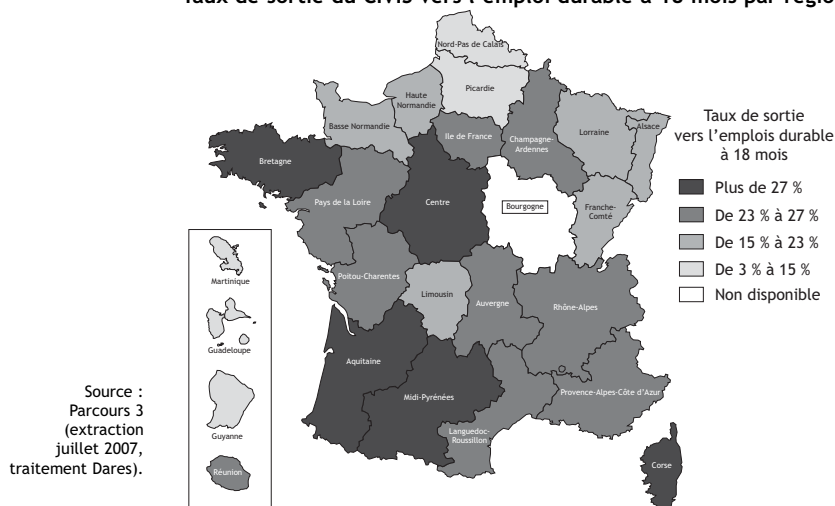
Lecture : en début de CIVIS (mois 0), plus de 83 % des jeunes sont au chômage ou en inactivité, 10 % sont en formation, moins de 1 % sont en contrat d'alternance, 1 % sont en contrat aidé et 5 % sont en CDI ou en CDD.

en CIVIS. Les jeunes accèdent également de plus en plus fréquemment à l'emploi au fil des mois : 16 % occupent un emploi classique, 8 % un emploi aidé ou en alternance et 2 % sont sortis du CIVIS vers l'emploi durable à la fin du troisième mois.

Six mois après l'entrée en CIVIS, 10 % des jeunes ont définitivement quitté le dispositif. Pour plus de la moitié, il s'agit d'une sortie vers l'emploi durable. Parmi les jeunes encore en CIVIS, 19 % ont occupé un emploi classique au cours du mois, 10 % un emploi aidé ou un contrat en alternance. Un quart des jeunes suit une formation, comme au cours du troisième mois. Enfin, 46 % des jeunes de la cohorte encore en CIVIS sont encore au chômage ou inactifs au cours de ce sixième mois.

Un an après l'entrée en CIVIS, 43 % des jeunes sont sortis du dispositif : 41 % d'entre eux ont accédé à un emploi durable. Parmi les jeunes encore dans le dispositif, 32 % occupent un emploi, aidé ou non et 17 % suivent une formation. Enfin, 18 mois après l'entrée en CIVIS, 56 % des jeunes ont quitté le dispositif. Comme précédemment, 41 % d'entre eux ont

Carte 2
Taux de sortie du CIVIS vers l'emploi durable à 18 mois par région



Champ : jeunes entrés en CIVIS avant le 31 décembre 2005 - France entière (sauf Bourgogne).

accédé à un emploi durable, et, parmi les jeunes de la cohorte restant encore en CIVIS, 32 % occupent un emploi et 18 % suivent une formation.

Ainsi, en dix-huit mois, l'objectif de retour à l'emploi durable est atteint pour 22 % des jeunes qui sont entrés en CIVIS avant le 31 décembre 2005. Les jeunes en CIVIS renforcé ont toutefois plus de difficultés : seuls 19 % d'entre eux sont sortis vers l'emploi durable en dix-huit mois, contre 25 % pour les jeunes en CIVIS commun.

Le taux de sortie du CIVIS vers l'emploi durable en dix-huit mois pour les jeunes entrés en CIVIS avant le 31 décembre 2005 est inférieur à 6 % dans les DOM, à l'exception de la Réunion (27 %). Il dépasse largement la moyenne nationale en Aquitaine, en Bretagne, en Ile de France, en Midi-Pyrénées (27 %), dans la région Centre (28 %) et surtout en Corse (32 %) (carte 2).

Lionel BONNEVIALLE (Dares).

Bibliographie

Bonnevialle L. (2008), « L'activité des missions locales et PAIO en 2006 - La hausse de l'activité se poursuit avec la montée en charge du CIVIS », *Premières Synthèses*, Dares, 02.1, janvier.

Bonnevialle L. (2007), « L'activité des missions locales et PAIO en 2005 - Forte hausse de l'activité sous l'effet de la mise en place du CIVIS », *Premières Synthèses*, DARES, n°07.1, février.

Mas S. (2007), « Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) : près de 200 000 jeunes bénéficiaires entre mai 2005 et avril 2006 », *Premières Synthèses*, Dares, n°03.1, janvier.

Mas S. (2006), « Sur les traces de TRACE : bilan d'un programme d'accompagnement de jeunes en difficulté », Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement, Dares.

L'APPLICATION PARCOURS 3

Les missions locales et les PAIO sont équipées de l'application *Parcours 3* pour gérer les dossiers des jeunes accueillis, et notamment ceux qui bénéficient du programme CIVIS. Cette application est utilisée quotidiennement pour la saisie des dossiers des jeunes par l'ensemble des conseillers des missions locales. Elle permet de décrire précisément les caractéristiques individuelles des jeunes, les situations qu'ils occupent sur le marché du travail, les services dont ils bénéficient...

Localement, *Parcours 3* est un outil de pilotage pour chaque mission locale. Les remontées mensuelles d'information au niveau régional et au niveau national permettent des études à un niveau plus agrégé. Pour s'assurer de la qualité des données, des contrôles de cohérence et une charte de saisie ont été conçus pour corriger et homogénéiser les comportements de saisie sur l'ensemble du territoire.

LE CIVIS : DES RÉSULTATS PROCHES DE TRACE EN TERME D'INSERTION DANS L'EMPLOI

Le CIVIS a fait suite au programme « Trajet d'Accès à l'Emploi » (TRACE) mis en œuvre entre octobre 1998 et décembre 2003. Comme le CIVIS, le programme TRACE visait à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ou avec un faible niveau de qualification.

La montée en charge du CIVIS a été beaucoup plus rapide que celle de TRACE : dans les deux années qui ont suivi la création de ces programmes, 356 000 jeunes ont signé un CIVIS, alors que seuls 88 000 jeunes ont bénéficié du programme TRACE. Avec près de 400 000 contrats en 27 mois, d'avril 2005 à juin 2007, le CIVIS, concerne déjà plus de jeunes que TRACE qui avait bénéficié à 320 000 jeunes en cinq ans.

La situation des jeunes à la sortie du CIVIS, à fin mai 2007, est proche de celle des jeunes à la sortie de TRACE en juin 2002 (tableau A). La moitié d'entre eux ont accédé à l'emploi à la sortie de chacun des deux dispositifs et moins de 6 % à une formation. Cependant, le taux d'accès aux CDI ou aux CDD est légèrement plus élevé à la sortie du CIVIS (32 %) qu'à la sortie de TRACE (29 %). Dans les deux dispositifs, les taux d'accès à l'emploi sont d'autant plus élevés que le niveau du jeune à l'entrée du dispositif est bon. La comparaison de la situation des jeunes à la sortie des deux dispositifs est néanmoins assez délicate, compte tenu des écarts de conjoncture entre les deux périodes en question (d'octobre 1998 à juin 2002 pour TRACE, d'avril 2005 à avril 2007 pour le CIVIS).

Tableau A
Situation des jeunes à la sortie de TRACE et à la sortie de CIVIS

	TRACE					CIVIS				
	Niveau IV et plus	Niveau V	Niveau V bis	Niveau VI	Total	Niveau IV et plus	Niveau V	Niveau V bis	Niveau VI	Total
CDI ou CDD	36,1	33,9	26,2	24,3	28,7	38,8	35,8	25,9	26,1	32,2
Emploi aidé ou alternance	23,5	20,8	20,3	20,3	20,6	19,0	17,1	18,7	16,4	17,9
Formation	5,0	5,5	5,6	5,8	5,6	6,8	4,6	4,7	5,7	5,2
Chômage ou situation non professionnelle	35,4	39,8	47,9	49,6	45,1	35,4	42,5	50,7	51,8	44,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : jeunes sortis de TRACE entre octobre 1998 et juin 2002, jeunes sortis de CIVIS entre avril 2005 et avril 2007 pour le CIVIS.

Lecture : 36,1 % des jeunes ayant au moins atteint le niveau du baccalauréat (niveau IV et plus) à leur entrée en TRACE ont trouvé un emploi classique (CDI ou CDD) à leur sortie du programme.

Source : Parcours 3 (extraction mai 2007 : traitement DARES) pour le CIVIS et Parcours pour TRACE (juillet 2002 : traitement Dares).

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont édités par le
Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité,
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES),
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15, www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La Documentation française, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 120 €, CEE (TTC) 126,50 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 125,20 €,

hors CEE (HT, avion éco.) 129,10 €, supplément avion rapide : 7,90 €.

Publicité : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.